

Image not found or type unknown



# Rupture conventionnelle du contrat de travail

Par **rochy**, le **22/08/2017** à **16:58**

Bonjour

J'ai demandé au mois de mai une rupture conventionnelle à mon employeur qui me l'a refusée car j'ai 30 ans d'emploi dans l'entreprise et cela lui coute trop cher. Plusieurs personnes m'ont données cette info: apres plusieurs demandes de rupture (3 je crois) l'employeur est dans l'obligation d'accepter. Est ce vrai car je ne trouve rien sur les textes juridiques. Je vous remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **22/08/2017** à **17:21**

Bonjour,

Vous pouvez faire x demandes de rupture conventionnelle que l'employeur n'est pas forcé d'accepter puisqu'elle résulte d'un commun accord...

Par **rochy**, le **22/08/2017** à **17:22**

Merci beaucoup pour votre reponse rapide. Je preferais verifier ces informations avant de me faire une fausse joie car je ne trouvais rien sur le net.